



Communiqué de presse

Paris le 28/07/2021

La Fédération Environnement Durable et Vent de Colère demandent la révocation du Président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)



Par courrier du 20 juillet 2021 reçu le 23 juillet 2021, les avocats de la Fédération environnement durable et de la Fédération Nationale Vent de Colère ont saisi les membres du collège de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) d'une demande de révocation pour manquement grave du Président Carencio à la suite de son interview du 7 juillet 2021 sur la chaîne LCI au cours de laquelle il avait déclaré à propos des opposants aux éoliennes en mer "moi je suis pour, que ceux qui n'en veulent pas, et bien qu'il n'aient plus d'électricité".

Ces propos violent l'interdiction faite aux membres des autorités administratives indépendantes de prendre, à titre personnel, des positions publiques préjudiciables au bon fonctionnement de leur institution, interdiction prévue par l'article 6 de la loi du 20 janvier 2017.

Il s'agit d'une violation du devoir d'impartialité qui s'impose aux membres de la CRE et, en premier lieu, à son Président, lequel énonce être favorable à discriminer l'accès à l'électricité des consommateurs en fonction de leur opinion sur l'éolien.

Il appartient désormais aux membres du Collège de la CRE d'instruire cette demande de révocation et d'engager la procédure déontologique qui s'applique en matière de manquement grave telle que prévue par le règlement intérieur de la CRE.

Contacts presse

Fédération Environnement Durable

Jean-Louis Butré

contact@environnementdurable.net

06 80 99 38 08

Vent de colère Fédération Nationale

Daniel Steinbach

06 40 89 49 82

contact@ventdecolere.org

